

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2012

Rapport annuel sur l'état de la France en 2012

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA regrette que cet avis n'insiste pas suffisamment sur l'évolution, éventuellement constatée, depuis le précédent rapport de 2011. Nous souhaitons que chaque année un point soit effectué sur les variations résultant des recommandations proposées dans chacun de nos avis. L'UNSA estime qu'il n'est pas opérationnel, chaque année, de rebalayer l'ensemble des données et des observations. Il convient de s'inscrire dans une dynamique afin que nos travaux prennent mieux en compte tout à la fois les recommandations passées et leurs mises en œuvre. À simple titre d'exemple, nous approuvons en 2011 les « *quelques orientations prioritaires visant chacune une amélioration de la compétitivité, de l'équité et de la soutenabilité* » ; force est de constater que l'avis ne mesure pas l'atteinte de l'objectif.

Au niveau de l'analyse de la situation économique et sociale :

L'UNSA approuve la constatation de l'effet de cliquet causé par la crise financière puis économique ; ce qui a été perdu n'a pas été totalement rattrapé.

Nous approuvons, dans ce cadre, la critique de la politique monétaire restrictive de la BCE mais nous regrettons que les préconisations visant à « *approfondir l'Union européenne* » soient timorées au niveau de l'Union bancaire, voire inquiétantes, à celui de la discipline budgétaire ; il ne suffit plus de simplement partager cette dernière en se limitant à un souhait annuel de réforme fiscale nationale mais résolument de réfléchir à des ressources propres pour l'Europe.

L'avis pointe, avec justesse, les risques que cette évolution restrictive porte à la croissance du fait des mesures d'austérité budgétaire prises partout en Europe. Ces risques pèsent fortement sur le fonctionnement des services publics ; cependant, l'avis ne met pas en exergue la brutalité et l'aveuglement de la démarche, d'autant plus que ces diminutions d'emplois n'ont pas été éclairées par une évaluation de leurs effets. Pour sa part, l'UNSA considère qu'il ne peut pas y avoir de bons services publics sans financements pertinents, ce qui sous-entend une évaluation de ceux-ci. Cependant, l'UNSA met en garde contre l'illusion de la généralisation de « *technologies sophistiquées* » qui, de fait, mettraient de côté les populations vieillissantes ou fragilisées. Pour nous, il sera toujours nécessaire de proposer des accueils ou des interfaces s'appuyant sur la relation humaine.

L'UNSA note avec intérêt que l'avis pointe la répartition inégalitaire qui est faite de la richesse, dans le seul sens défavorable aux salariés et ce, d'une façon exorbitante par rapport aux autres pays européens. De même, approuvons-nous le constat sur la disparité sans cesse croissante entre les riches et les plus pauvres ; nous regrettons, à ce titre, de ne pas avoir trouvé une analyse de l'indice de Gini qui aurait montré l'accroissement des inégalités sur la dernière décennie.

Pour l'UNSA, la fiscalité est le seul moyen de financer l'administration et les services publics ; des ressources nouvelles sont donc nécessaires à travers l'impôt qui doit être lisible, transparent et équitablement réparti en fonction des capacités de chacun. Or, l'avis nous laisse sur notre faim, en réaffirmant simplement l'actualité d'une réforme fiscale d'ensemble et en ignorant les débats qui ont traversé la société toute entière depuis plus de douze mois.

Au niveau de l'emploi, l'UNSA approuve les constatations déjà faites l'an passé sur le lien entre emploi et confiance de la société en elle-même, sur la destruction du capital humain et particulièrement sur la situation des jeunes de moins de 25 ans. Il ne suffit plus de regretter ou de déplorer ; à l'UNSA, nous disons qu'il sera impossible, demain, de réclamer aux salariés entrés tardivement et avec beaucoup de difficulté dans la vie active, la solidarité qui leur a été globalement refusée aujourd'hui.

Sur l'état moral, l'UNSA partage, cette année encore, le constat sur la dégradation des rapports humains fondés selon nous sur des inégalités criantes. Cependant, nous ne trouvons ni analyses, ni commentaires sur ce que nous considérons comme des mesures correctives, adoptées en 2012.

Cependant, nous sommes très dubitatifs sur la critique de la richesse matérielle dont la croissance, certes, n'est pas corrélée avec le bonheur mais qui y contribue grandement. Nous ne sommes pas de ceux qui affirment que « la misère est moins pénible au soleil » !

Cependant, nous notons avec intérêt que la santé, le lien social, l'exercice d'un travail, sont des facteurs de bien-être et nous affirmons donc que notre système social français, parfois attaqué durement par ceux qui parlent de charges plutôt que de cotisations, est bien le fondement du « vivre ensemble ».

Nous partageons globalement l'analyse sur le développement des territoires montrant que les éléments de contexte sont fondamentaux.

Les préconisations : beaucoup sont, une fois encore, trop redondantes avec celles de 2011, même lorsqu'elles s'appliquent à des éléments de contextes nouveaux, comme « le pacte de stabilité et de croissance » ou « la conférence sociale » (non évoquée) qui, pourtant, engagent tous les acteurs. D'autres sont insuffisamment étayées comme l'harmonisation juridique et fiscale et se limitent au rappel de demandes antérieures du CESE.

Pour l'Union européenne, il convient de dépasser la « discipline budgétaire partagée » pour aller vers une politique coordonnée et harmonisée dans le domaine budgétaire, économique et financier, la proposition d'un « véritable système de ressources propres » étant une priorité dont le caractère opérationnel devrait être approfondi.

Sur « le fait régional », la préconisation de refinancement, par la BCE, des projets soutenus par la BPI est séduisante mais demande des études complémentaires pour éviter l'écueil d'une procédure lourde tout en préservant l'harmonisation des projets dans une politique plus générale, comme cela a d'ailleurs été défini dans les quinze engagements pour la croissance et pour l'emploi, regroupés dans la déclaration commune État-régions du 12 septembre 2012.

Plus généralement, il convient d'appeler à la simple prise de conscience et nous regrettons que tous ces objectifs ne soient pas accompagnés d'un volet mettant en exergue le nécessaire renforcement de la transparence, de l'évaluation et de la démocratie.

À l'UNSA, nous souhaitons que les travaux du CESE soient opérationnels. Dès lors, ne faut-il pas réfléchir à une nouvelle forme de présentation avec une sorte de droit de suite analysant les causes et les lieux de blocage des préconisations mais en soulignant les démarches de progrès ?

Nous souhaitons que les travaux du CESE aboutissent à des prises de position claires et opérationnelles pour être partie prenante de l'action publique. Le groupe de l'UNSA s'est abstenu.